

PROJET ÉOLIEN DE LA VALLÉE BLEUE

VOLET PAYSAGER

NOVEMBRE 2018
COMPLÉTÉ EN SEPTEMBRE 2020

L'auteur de ce document est :



Contrôle qualité : Cyril GUIMARD (ATER Environnement)

PRÉFACE

« L'implantation d'éoliennes induit la nécessité de composer avec le paysage existant. Dès lors que la conservation et la protection des paysages est compatible avec cette implantation, l'objectif doit être la réussite d'un aménagement des paysages. Il est en effet illusoire de vouloir dissimuler un parc éolien. Un projet construit en amont avec les acteurs du territoire, les habitants et les services de l'État permet une meilleure appropriation locale et la prise en compte des enjeux réels et vécus par ses habitants.

Le but de l'étude paysagère est de mettre en évidence les caractéristiques paysagères du territoire et de recenser et hiérarchiser les sensibilités patrimoniales et paysagères vis-à-vis de l'éolien pour déterminer dans quelle mesure et comment aménager un projet éolien sur le territoire étudié. Elle vise également à mesurer les effets produits (visuels notamment). La notion de patrimoine inclut quant à elle aussi bien les éléments du patrimoine bâti que ceux du patrimoine paysager et culturel. »

*Ministère de l'Écologie et du Développement Durable
Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie*

Cet extrait du Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens actualisé en décembre 2016 évoque avec force l'étendue des enjeux de paysage qui concernent un projet éolien. Dans cette perspective, l'objectif de cette étude n'est pas seulement d'évaluer les effets du projet dans son territoire, mais surtout d'entrevoir le projet comme une opportunité de développement des paysages.

Ce document a pour objet l'étude du paysage et du patrimoine dans le cadre du volet paysager de l'étude d'impact du projet éolien sur le territoire de Bernot. Le projet se situe à l'interface de deux départements, l'Aisne (02) et les Ardennes (08), appartenant respectivement aux régions Hauts-de-France et Grand-Est. La zone d'implantation potentielle est située à environ 7 km à l'Est de Montcornet, 24 km au Nord-Ouest de Réthel, 26 km au Sud d'Hirson et 37 km au Nord-Est de Laon.

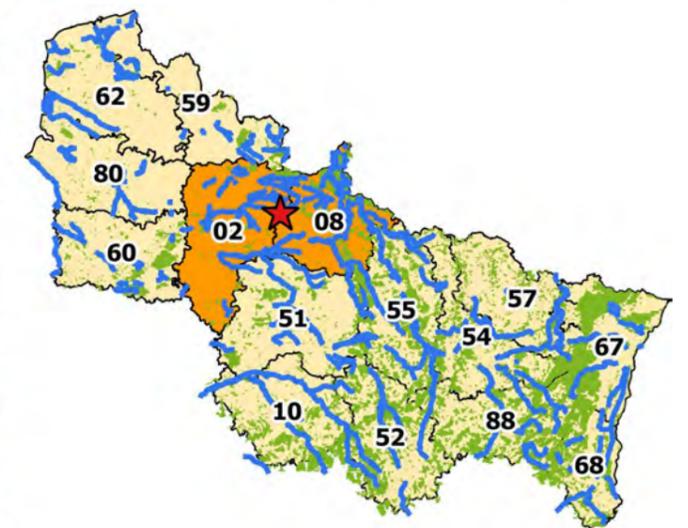
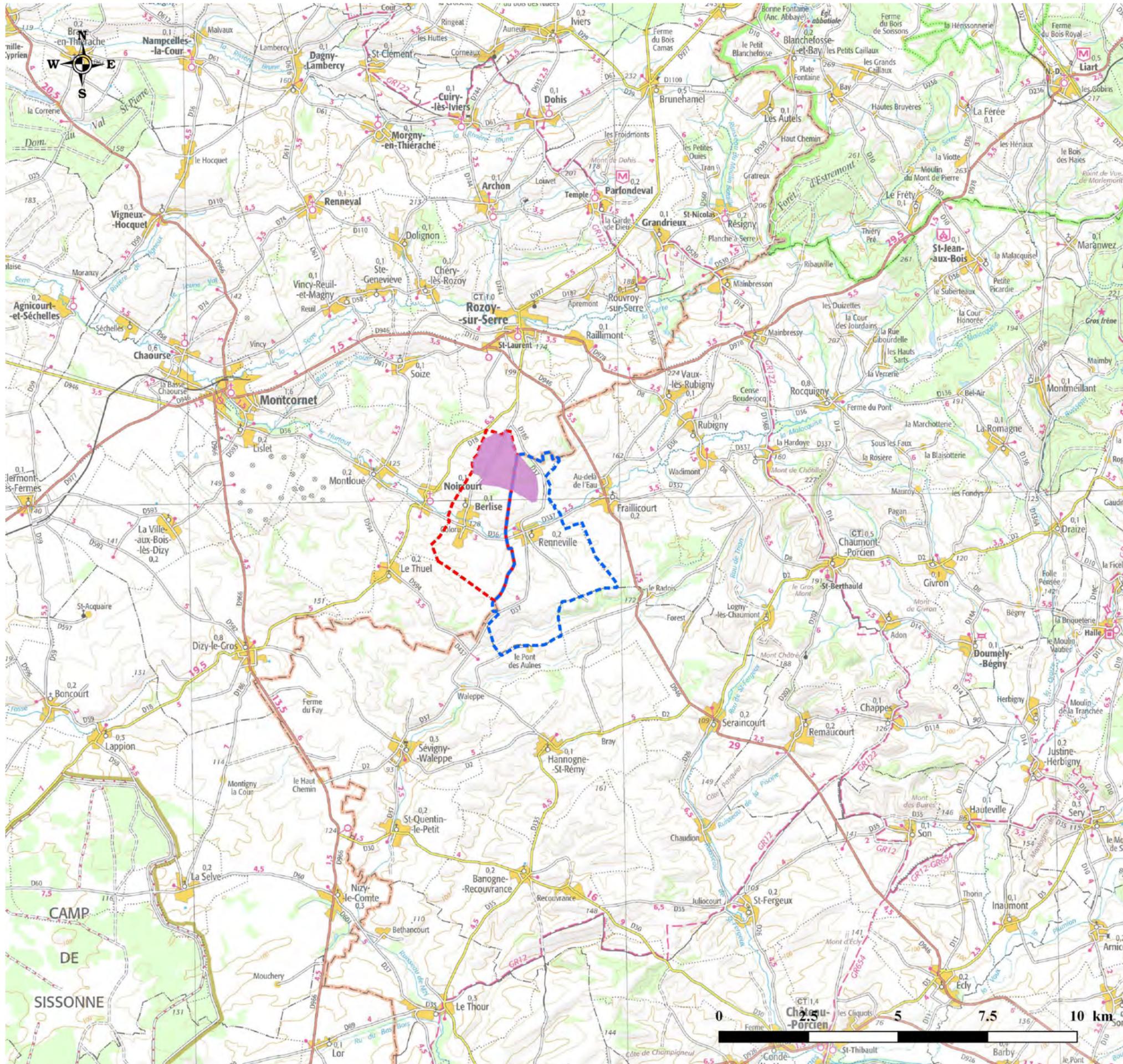
Le volet paysager est réalisé conformément au Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens (actualisé en décembre 2016).

Localisation géographique

ATER Environnement
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

Novembre 2018

Source : IGN 100®
Copie et reproduction interdites



Légende

Zone d'implantation potentielle

Localisation du projet

Limites communales

Berlise

Renneville

TABLE DES MATIÈRES

1 DÉMARCHE & AIRES D'ÉTUDE11
1.1 Démarche	11
1.2 Définition des aires d'étude	11
1.3 Aire d'étude éloignée (AEE)	13
1.4 Aire d'étude rapprochée (AER)	13
1.5 Aire d'étude immédiate (AEI)	13
2 CADRAGE GÉNÉRAL15
2.1 Relief, hydrographie et géologie	15
2.2 Contexte paysager : coupes générales	17
2.3 Les unités paysagères	23
2.4 Perception sociale, culturelle et patrimoniale en Picardie	35
2.5 Les Schémas Régionaux Éoliens de Picardie et de Champagne-Ardenne	42
2.6 Le contexte éolien	49
2.7 Contexte paysager et visibilité des éoliennes : focus sur le projet de Berlise	53
3 AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE55
3.1 Inter-visibilité avec les parcs éoliens existants	55
3.2 Perception depuis les principaux axes de communication	61
3.3 Perception depuis les bourgs	67
3.4 Perception depuis les sentiers de randonnée	71
3.5 Perception et covisibilité : les éléments patrimoniaux et sites protégés	73
3.6 Enjeux paysagers de l'aire d'étude éloignée	80
4 AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE83
4.1 Inter-visibilité avec les parcs éoliens existants	83
4.2 Perception depuis les axes de communication	87
4.3 Perception depuis les bourgs	90
4.4 Perception depuis les sentiers de randonnée	95
4.5 Perception et covisibilité : les éléments patrimoniaux et sites protégés	99
4.6 Enjeux paysagers de l'aire d'étude rapprochée	104
5 AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE107
5.1 Inter-visibilité avec les parcs éoliens existants	107
5.2 Perception depuis les axes de communication	109
5.3 Perception depuis les bourgs	112
5.4 Perception depuis les chemins de randonnée	119
5.5 Perception et covisibilité : les éléments patrimoniaux et sites protégés	121
5.6 Enjeux paysagers de l'aire d'étude immédiate	124
6 SYNTHÈSE DE L'ÉTAT INITIAL126
COMPARAISON DES VARIANTES129
1 VARIANTES D'IMPLANTATION130
2 PHOTOMONTAGES DE VARIANTES D'IMPLANTATION133
3 PHOTOMONTAGES DE VARIANTES DE HAUTEUR147
EFFETS DU PROJET SUR LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE157
1 ZONES D'INFLUENCES VISUELLES ET SATURATION159
1.1 Méthodologie	160
1.2 La zone d'influence visuelle du parc éolien de la Vallée Bleue	164
1.3 Méthode d'analyse de la saturation visuelle	166
1.4 Analyse de la saturation visuelle des bourgs à proximité du parc éolien de La Vallée Bleue	168
1.5 Conclusion de la saturation visuelle mesurée des bourgs à proximité du parc éolien de la Vallée Bleue	180
1.6 Analyse de photomontages à 360 ° liés à l'étude de la saturation visuelle	185
2 CHOIX DE POINT DE VUE209
2.1 Choix des photomontages	211
2.2 Présentation des photomontages	212
2.3 Liste des photomontages	213
3 AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE : ANALYSE DES IMPACTS215
3.1 Synthèse de l'analyse des impacts pour l'aire d'étude éloignée	260
4 AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE : ANALYSE DES IMPACTS263
4.1 Synthèse de l'analyse des impacts pour l'aire d'étude rapprochée	324
5 AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE : ANALYSE DES IMPACTS327
5.1 Synthèse de l'analyse des impacts pour l'aire d'étude immédiate	416
5.2 Synthèse de l'analyse des impacts par point de vue	418
6 EFFETS CUMULÉS421
6.1 Méthodologie et choix de points de vue	422
6.2 Critères d'analyse	423
6.3 Synthèse de l'analyse des effets cumulés	440
7 SYNTHÈSE DES EFFETS DU PROJET SUR LE PAYSAGE442
INTÉGRATION ET MESURES445
1 MESURES D'ÉVITEMENT ET DE RÉDUCTION446
1.1 Choix d'implantation et de matériel	446
1.2 Remise en état du site après chantier	447
2 INTÉGRATION DES ÉLÉMENTS CONNEXES AU PARC ÉOLIEN448
3 MESURES COMPENSATOIRES ET D'ACCOMPAGNEMENT449
3.1 Installation d'un panneau informatif au sein du bourg de Berlise	449
3.2 Aide à la rénovation de vergers et à la plantations d'arbres fruitiers	450
3.3 Synthèse des mesures d'accompagnement	451
CONCLUSION452
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES453
TABLE DES FIGURES454



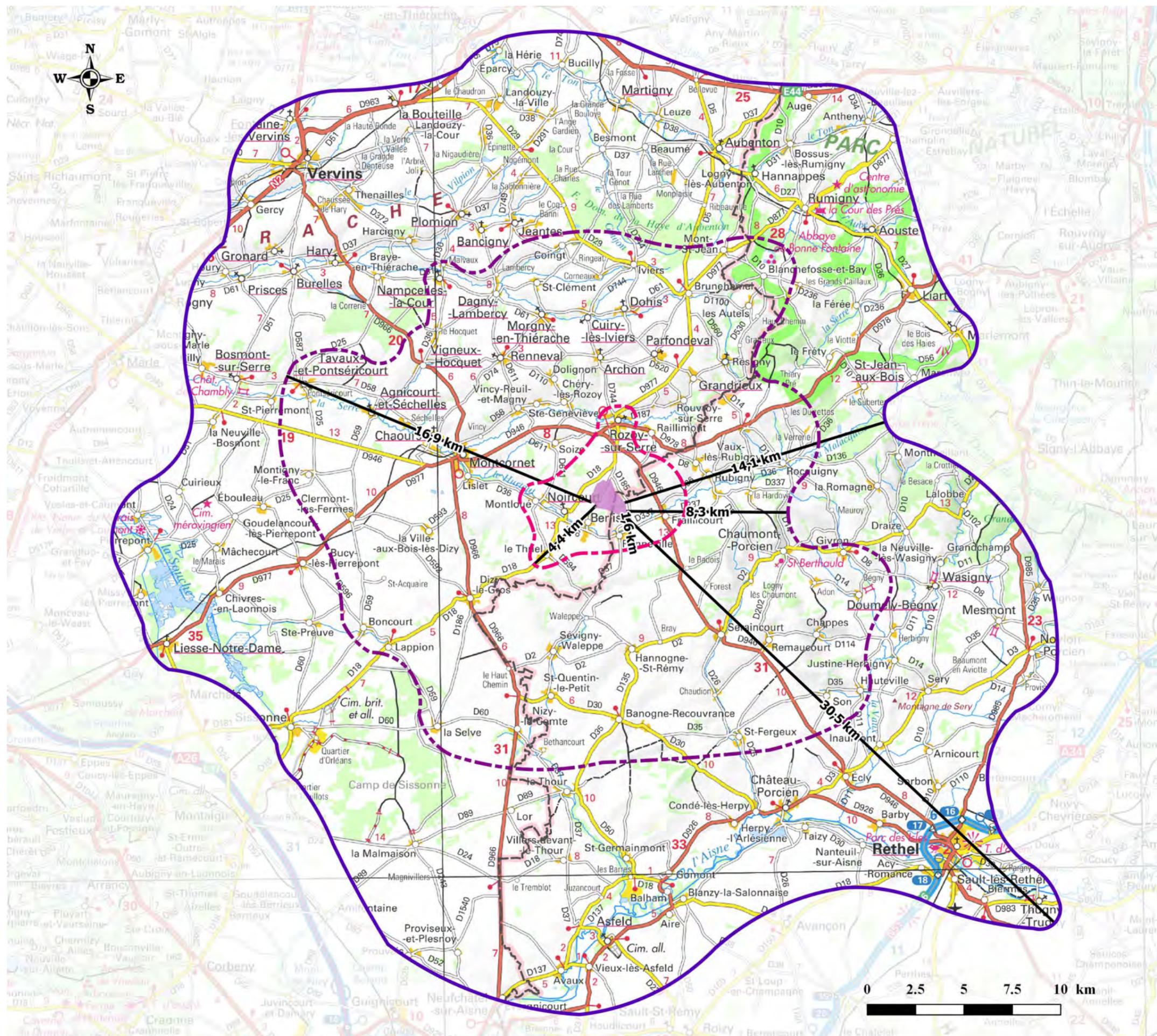
ÉTAT INITIAL

Aires d'étude

ATER Environnement
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

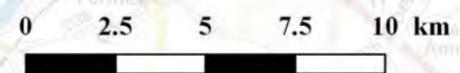
Novembre 2018

Source : IGN 100®
Copie et reproduction interdites



Légende

- Zone d'implantation potentielle
- Aires d'étude*
- Immédiate (entre 1,6 km et 4,4 km)
- Rapprochée (entre 8,3 km et 16,9 km)
- Eloignée (entre 14,1 km et 30,5 km)
- Limites territoriales*
- Limite départementale



1 DÉMARCHE & AIRES D'ÉTUDE

1.1 Démarche

L'état initial a pour but de comprendre le paysage existant, tant dans ses qualités physiques que perçues, au travers d'un panel d'outils permettant d'analyser les différentes composantes du paysage (ambiances et vues, patrimoine naturel et bâti, histoire locale, etc.). La distance par rapport à la zone d'implantation du projet est cruciale pour l'étude de ces éléments. Il est donc nécessaire de définir des aires d'étude où l'importance des éléments paysagers pris en considération varie en fonction de leur pertinence au regard de l'échelle d'observation.

Afin d'être en adéquation avec le guide relatif à l'élaboration des études d'impact des projets de parcs éoliens terrestres de décembre 2016 (source : ministère de l'environnement), 3 aires d'étude ont été définies : l'aire d'étude éloignée (AEE), l'aire d'étude rapprochée (AER) et l'aire d'étude immédiate (AEI). À ces aires s'ajoute un quatrième périmètre, la Zone d'Implantation du Projet (ZIP), qui correspond à la zone identifiée pour l'installation potentielle du projet. C'est à partir de cette zone que sont calculées les autres aires d'étude. Ces aires ne sont pas concentriques mais s'adaptent aux éléments du paysage.

1.2 Définition des aires d'étude

Les aires d'étude sont décrites comme étant la zone géographique susceptible d'être affectée par le projet. Pour définir l'aire d'étude éloignée, une formule de l'ADEME, conçue pour évaluer la distance d'impact d'un projet éolien est utilisée. Cette formule, bien que relevant d'une version plus ancienne du guide relatif à l'élaboration des études d'impact des projets de parcs éoliens terrestres, sert de référence. En effet, cette méthode de calcul, qui considère que l'impact dépendra de la hauteur et du nombre de machines envisagées reste dans l'esprit de l'aire d'étude éloignée de l'actuelle version du guide, à savoir une « zone englobant tous les impacts potentiels ».

$$R = (100 + E) \times H$$

Où E est le nombre d'éoliennes et H leur hauteur

Les aires d'étude plus rapprochées sont déterminées à l'aide d'une seconde méthode, proposée dans le guide éolien du Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine, qui prend en compte l'évolution de l'angle de perception en fonction de la distance observateur-éolienne.

Ces périmètres calculés servent ensuite de bases, et sont adaptés en fonction du contexte. Ainsi, un écran visuel (boisement important, fond de vallée) va tendre à réduire l'aire d'étude, alors qu'un espace à forts enjeux (concentration de monuments historiques, éléments paysagers majeurs) agrandira ce périmètre. Ce travail permet de mener l'étude de manière plus pertinente, sans minimiser les enjeux.

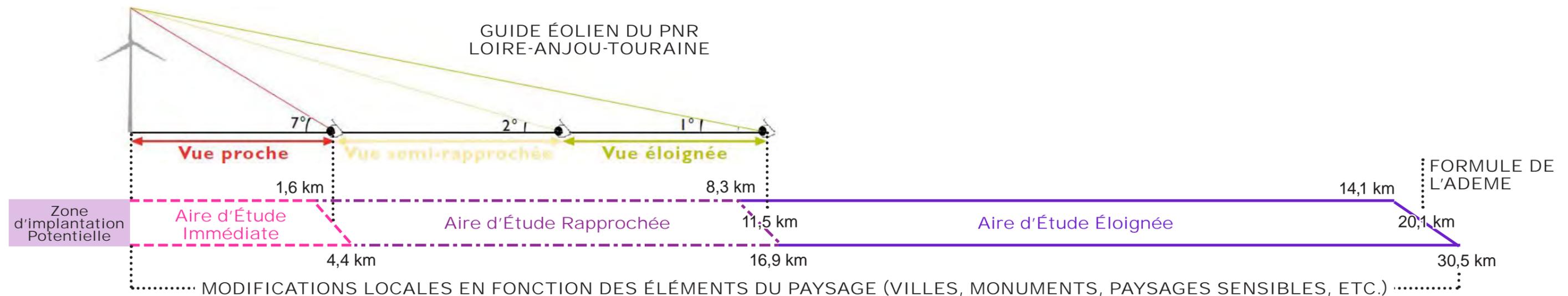


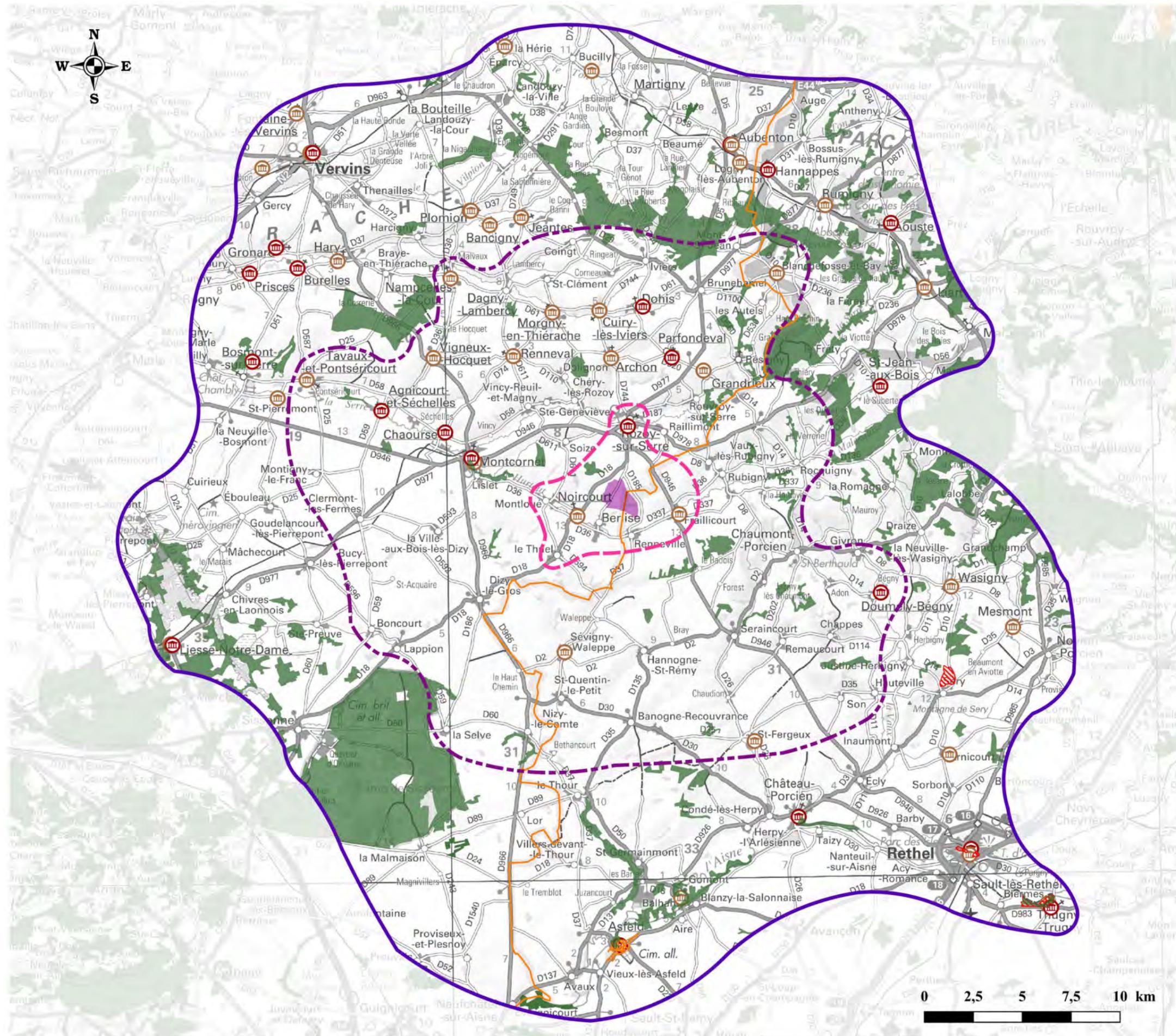
Fig. 1 : Représentation schématique des aires d'étude.

Contexte paysager

ATER Environnement
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

Septembre 2020

Source : IGN 100®
Copie et reproduction interdites



Légende

Zone d'implantation potentielle

Limite territoriale

Limite départementale

Aires d'étude

Aire d'étude éloignée

Aire d'étude rapprochée

Aire d'étude immédiate

Principaux masques à la perception

Boisements

Patrimoine

Monument historique

Classé

Inscrit

site

Classé

Inscrit

Site patrimonial remarquable

1.3 Aire d'étude éloignée (AEE)

L'aire d'étude éloignée permet de définir les caractères du paysage, ses identités, les unités paysagères, le contexte historique et social. La taille apparente des éoliennes y est faible voire très faible, leur prégnance dans le paysage est mineure. C'est à partir de ces grandes lignes que l'on peut commencer à esquisser une première ébauche compréhensive du paysage qui s'apprête à recevoir un nouveau parc éolien. Dans cette aire d'étude, les éoliennes occupent un angle de perception très restreint, en général inférieur à 1°. Les obstacles à la perception, tels que le relief, le bâti et la végétation, sont alors très efficaces.

Pour le projet de la Vallée Bleue, la formule de l'ADEME a permis d'établir un périmètre de 20,1 km. Ce périmètre a ensuite été adapté en fonction de divers critères. Il a été élargi au Sud et au Nord-Ouest pour prendre en compte des monuments historiques localisés dans des villes exclues du périmètre calculé. Les communes situées à la limite du périmètre calculé ont été incluses au sein de l'aire adaptée. A l'inverse, les boisements (le plus important étant la forêt domaniale de Signy l'Abbaye à l'Est) en ont été exclus car ils jouent le rôle d'écran naturel. Il s'agit d'obstacles majeurs à la perception au vu de la taille réduite des éoliennes à cette distance. Ainsi, le rayon de cette aire d'étude se situe entre 8,3 à 14,1 km et 16,9 à 30,5 km de distance par rapport à la zone d'implantation du projet.

1.4 Aire d'étude rapprochée (AER)

Dans l'aire d'étude rapprochée, la prégnance des éoliennes dans le paysage est importante. Elles y seront visibles avec une taille apparente faible à moyenne, voire importante en périphérie, mais constituent un élément marquant du paysage. Les communes alentours et les zones bâties y sont étudiées plus en détail, ainsi que les infrastructures et points de vue majeurs du projet.

L'aire d'étude rapprochée a été définie selon la méthode du PNR Loire-Anjou-Touraine. Son périmètre correspond à un angle de vue compris entre 1° et 7°. Ce calcul a permis de délimiter un périmètre d'un rayon maximal de 11,5 km. Il a été adapté en prenant en compte les communes proches accueillant des monuments historiques (Tavaux-et-ponséricourt, Doumely-Bégnay, etc.). Le bois d'Aprémont et la forêt d'Estremont à l'Est, la forêt domaniale de la Haye d'Aubenton au Nord ainsi que la forêt domaniale du Val Saint-Pierre à l'Ouest ont été exclus de l'aire adaptée. Le rayon de cette aire d'étude se situe in fine entre 1,7 km à 8,7 km et 5,7 à 15,8 km de distance par rapport à la zone d'implantation du projet.

1.5 Aire d'étude immédiate (AEI)

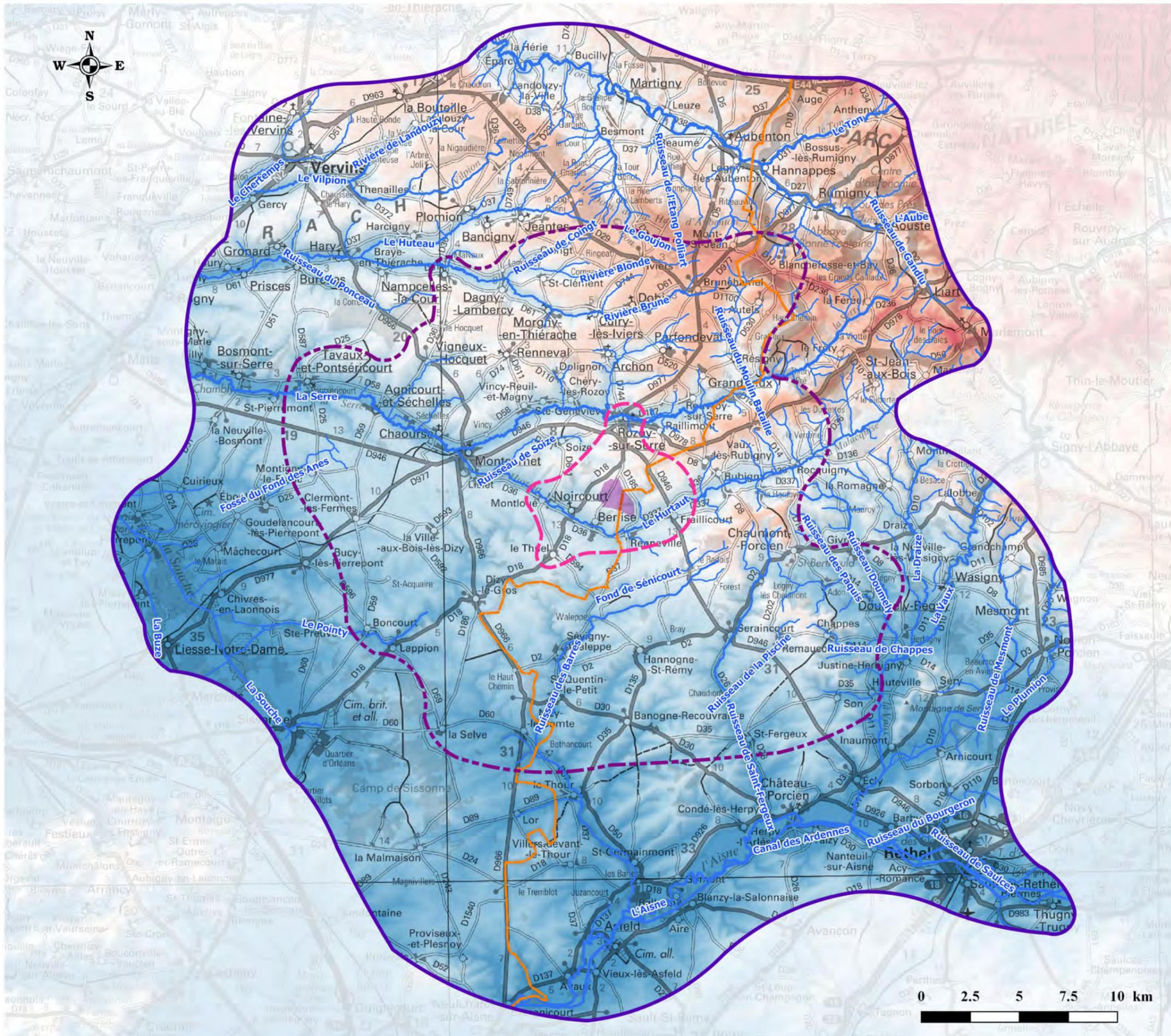
Dans l'aire d'étude immédiate, les éoliennes dépassent en général les autres éléments du paysage. Une attention particulière est portée au bâti (emblématique ou non) et aux éléments du paysage qui seront concernés par les travaux de construction et les possibles voies d'accès.

L'aire d'étude immédiate a également été définie selon la méthode du PNR Loire-Anjou-Touraine. Son périmètre correspond à un angle de vue supérieur à 7°. Toutefois, cette aire semblait trop réduite. En effet, elle ne prenait pas en compte certains des bourgs les plus proches dans leur totalité (Berlise, Noircourt, Fraillicourt). A également été intégré Rozoy-sur-Serre accueillant un élément de patrimoine en son sein (Eglise Saint-Laurent). Enfin, le périmètre a été élargi au Sud-Ouest afin d'inclure les bourgs de Montloué et Le Thuel. Au périmètre initial de 1,6 km, l'aire étude rapprochée a été adaptée pour s'étendre par endroit jusqu'à 4,4 km.



© ATER Environnement, 2018

Fig. 2 : 4 Éoliennes du parc de Champagne Picarde



Relief et Hydrographie

ATER Environnement
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

Mai 2020

Source : IGN 100®
Copie et reproduction interdites

Légende

Zone d'implantation potentielle

Limite territoriale

Limite départementale

Aires d'étude

Aire d'étude immédiate

Aire d'étude rapprochée

Aire d'étude éloignée

Hydrologie

Cours d'eau

relief (en m)

76.2

132

188

244

300

0 2.5 5 7.5 10 km

2 CADRAGE GÉNÉRAL

2.1 Relief, hydrographie et géologie

Le relief est relativement homogène sur une grande partie du territoire d'étude. Seules les vallées forment des dépressions, et la planéité du relief est de temps à autre interrompue par de douces ondulations. Au Nord-Est en revanche, l'entrée dans les Crêtes Préardennaises se ressent par un relief plus accidenté.

L'eau est très présente sur ce territoire. Le chevelu hydrographique s'intensifie dans la partie Nord-Est, au niveau des Crêtes Préardennaises. La vallée de l'Aisne constitue la dépression majeure de ce territoire. Elle traverse la portion Sud-Est du territoire.

L'Atlas des Paysages de l'Aisne Nord classe les paysages de l'aire d'étude éloignée dans une même famille géographique : La plaine de la Champagne au Vermandois :

« La plaine du Vermandois et du Laonnois, pays de la craie du Secondaire, s'étend de la Picardie à la Champagne et forme donc la limite de l'Île-de-France. Cet espace ne connaît qu'une faible altitude, inférieure à 100 mètres, et constitue la partie médiane du bassin versant de l'Oise dans le département, avec en particulier le bassin de la Serre. Cette rivière s'écoule lentement d'Est en Ouest et collecte les eaux des ruisseaux venant du Sud. Les sols calcaires et limoneux sont peu épais mais bien structurés. Ils ont donné naissance à une agriculture très orientée vers les grandes productions, largement dominées par les céréales et dans une moindre mesure par la betterave à sucre. Il s'agit d'un espace de champs ouverts dégagant de larges perspectives. La limite Nord-Est de ce couloir est moins bien marquée qu'au Sud-Est et les contreforts de la Thiérache s'en distinguent avec moins de netteté que ceux de l'Île-de-France. »¹



© ATER Environnement, 2018

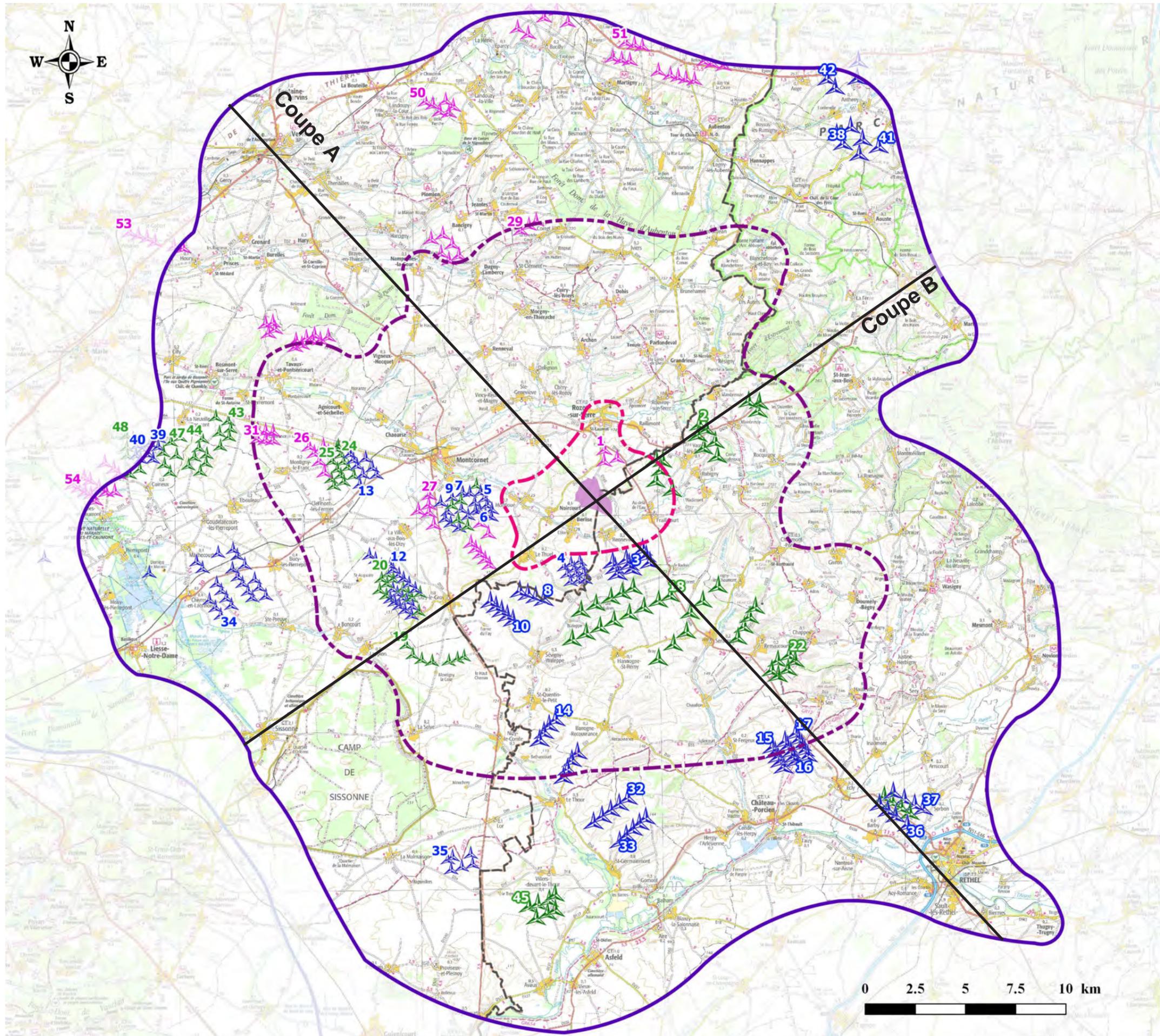
Fig. 3 : Le Canal de Saint-Quentin, axe navigable (vue depuis Fontaine-les-Clercs)



© ATER Environnement, 2018

Fig. 4 : Le relief ondulant à l'Est de Macquigny

¹ source : Atlas des paysages de l'Aisne Nord, 2005



Localisation des traits de coupe

ATER Environnement
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

Juillet 2018

Source : IGN 100®
Copie et reproduction interdites

Légende

Zone d'implantation du Projet

Limite départementale

Limite départementale

Aires d'étude

Immédiate (entre 1,6 km et 4,4 km)

Rapprochée (entre 8,3 km et 16,9 km)

Eloignée (entre 14,1 km et 30,5 km)

Contexte éolien

Eoliennes construites

Eoliennes en travaux

Eoliennes en instruction

2.2 Contexte paysager : coupes générales

« Les coupes topographiques sont des outils indispensables pour mettre en relation les échelles du paysage avec celle des éoliennes. Utilisées parallèlement aux photomontages, elles permettent une représentation objective du projet dans son environnement. Les comparaisons de proportion [...] y apparaissent nettement. »¹

L'ensemble des perceptions visuelles depuis un point donné d'un territoire se synthétise par des coupes topographiques orientées dans toutes les directions. Afin d'appréhender le territoire dans son ensemble et d'en présenter les caractéristiques générales, deux coupes topographiques ont été réalisées à l'échelle de l'aire d'étude éloignée. Elles sont un premier outil de compréhension du territoire et permettent de visualiser les interactions entre les différents éléments qui le composent. Les points de sensibilités pressenties feront l'objet d'une analyse approfondie.

L'étude des coupes est détaillée dans les pages suivantes. Il existe une exagération verticale des coupes, dans un souci de facilitation de lecture du relief. Afin de faciliter la lecture des coupes, seuls les parcs construits ont été repérés.

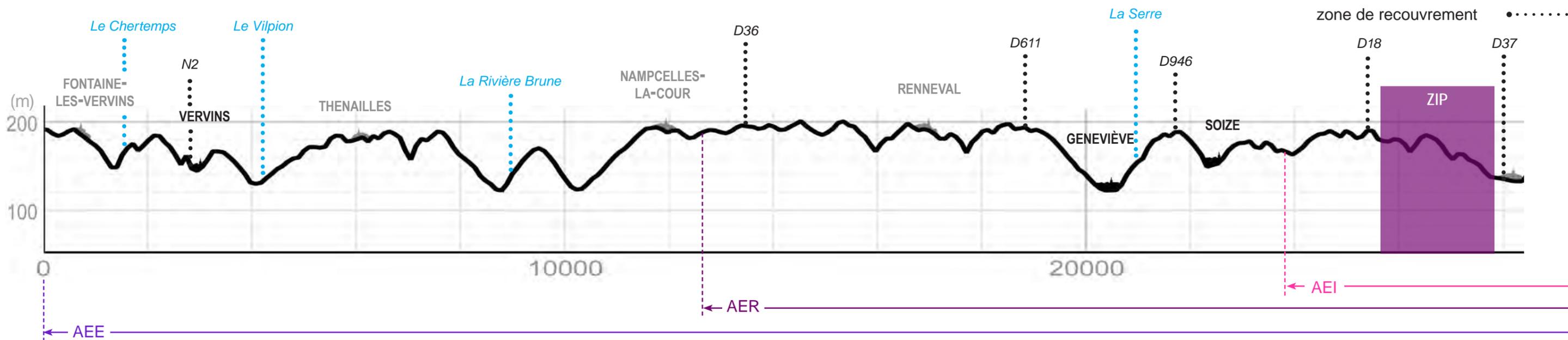
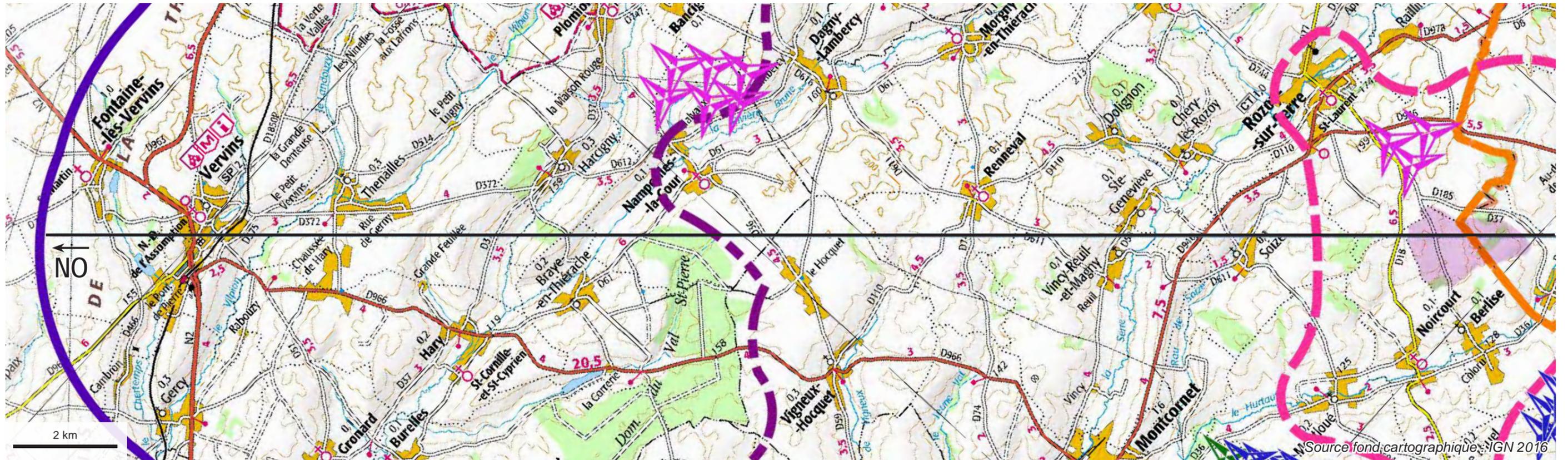


© ATER Environnement, 2018

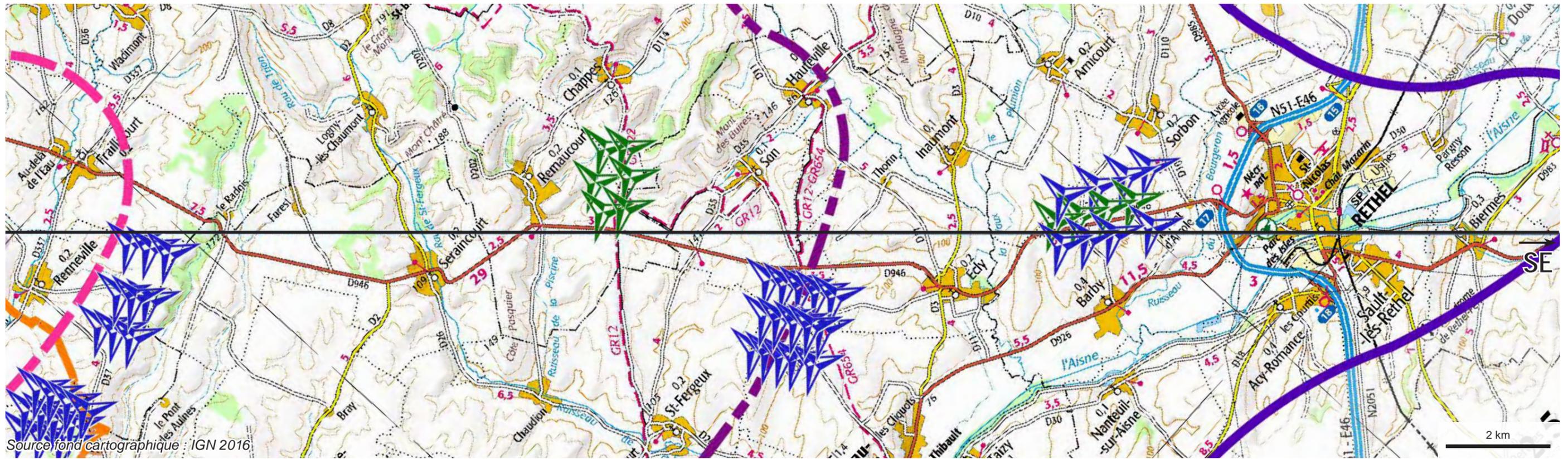
Fig. 5 : Douces ondulations champêtres

¹ source : Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres, décembre 2016

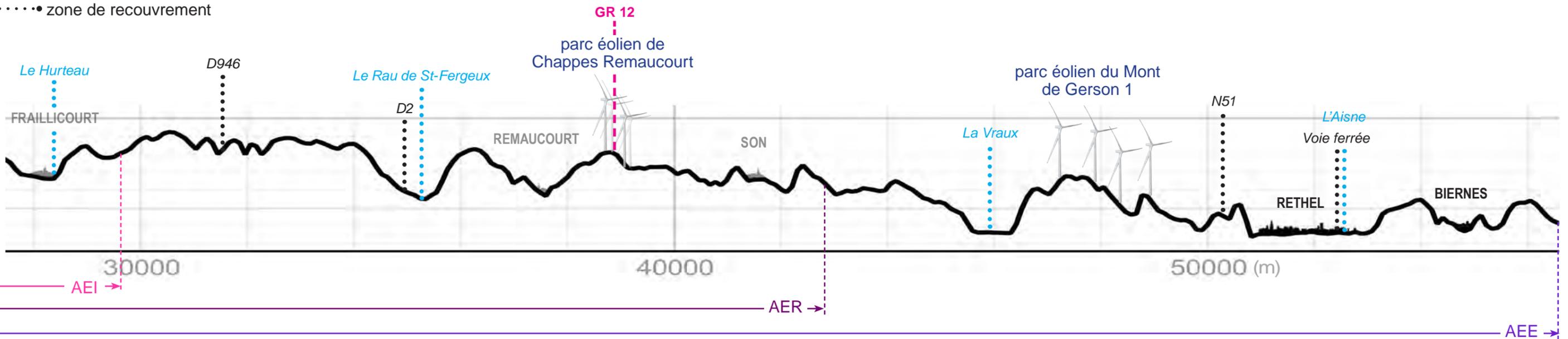
A - Coupe Nord-Ouest / Sud-Est



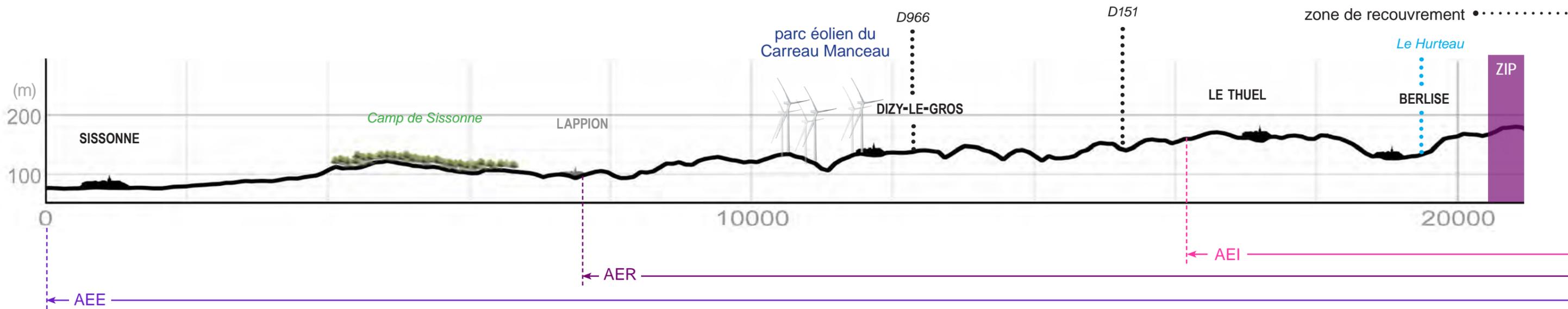
Le relief du territoire est vallonné et forme des masques imposants, comme en témoigne cette coupe Nord-Ouest / Sud-Est. La succession des plateaux est bien visible, bien que peu ressentie sur le terrain. Les vallées sèches ou humides (la Serre ou la Rivière Brune pour ne citer qu'elles) creusent le relief de petites dépressions au sein desquelles la majorité des bourgs du territoire d'étude s'implantent. Le motif éolien ponctue régulièrement le territoire et constitue un élément marquant du paysage.



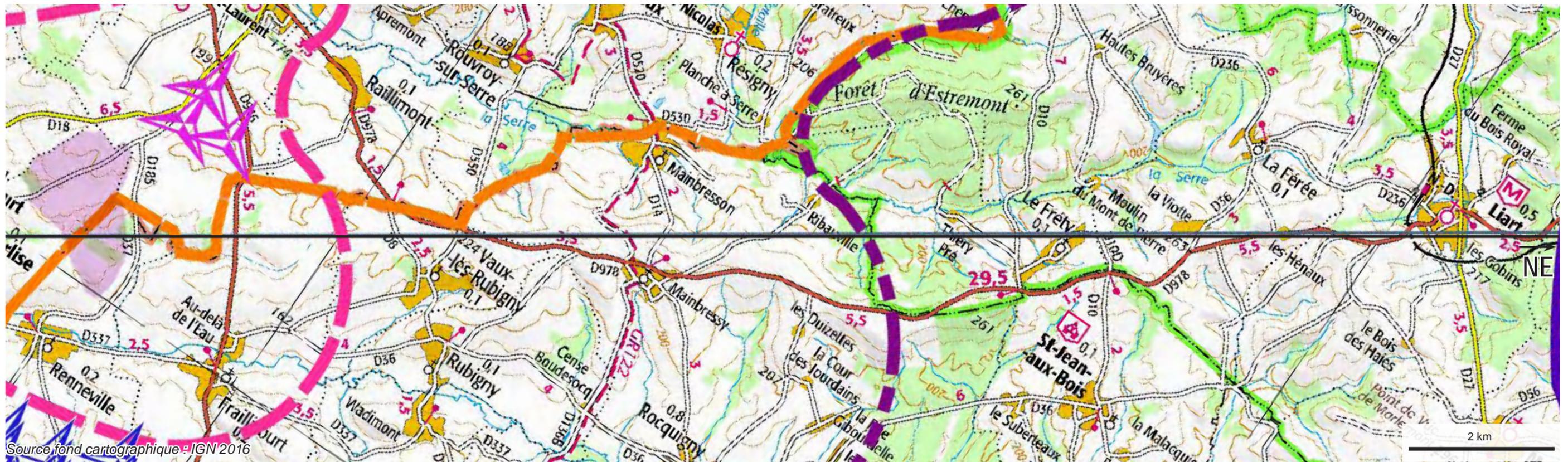
..... zone de recouvrement



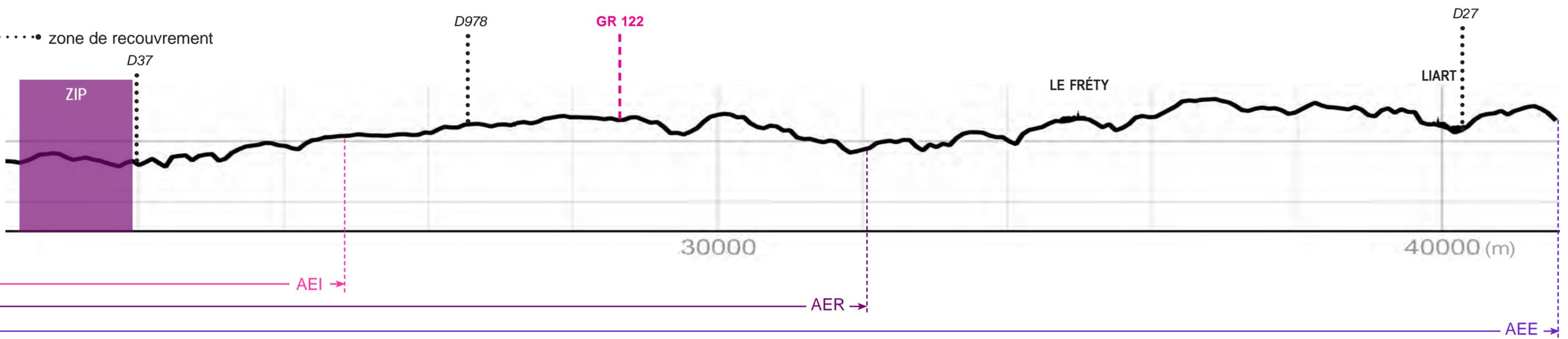
B - Coupe Sud-Ouest / Nord-Est



Le territoire descend en pente douce vers le Sud-Ouest comme le montre cette coupe orientée selon un axe Sud-Ouest / Nord-Est. Au niveau des Crêtes Préardennaises, l'altitude est importante et le relief plus marqué, puis la topographie s'adoucit progressivement avec un dénivelé d'une centaine de mètres. Quelques boisements de taille importante s'implantent sur le territoire (comme celui du Camp de Sissonne par exemple).

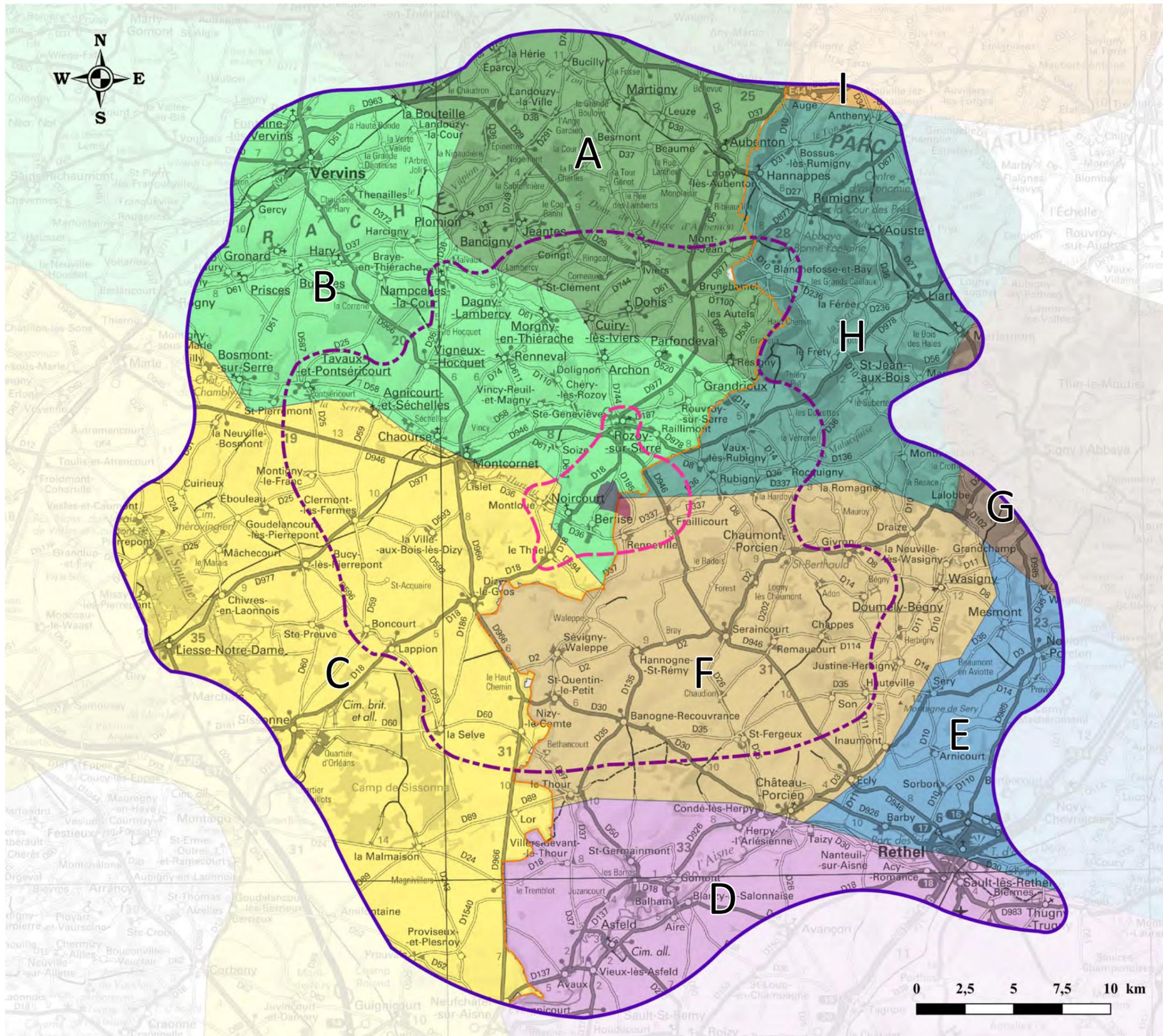


Source: fond cartographique : IGN 2016



On constate que le territoire d'étude est composé d'une multitude de plateaux entaillés de vallées, possédant une pente douce en direction du Sud-Ouest. Les Crêtes Préardennaises sont à l'origine d'un relief accidenté au Nord-Est et surplombent le territoire. Implantée sur un plateau du territoire, la zone d'implantation potentielle du projet se prête presque naturellement à l'accueil d'un projet de grande échelle tel qu'un parc éolien.

Cette analyse ne s'occupe que de la topographie et les boisements majeurs. Elle ne prend pas en compte la végétation plus locale qui procure des masques visuels très efficaces - haies, auréoles arborées, bosquets ou bocages.



Unités paysagères

ATER Environnement
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

Septembre 2020

Source : IGN 100®
Copie et reproduction interdites

Légende

Zone d'implantation potentielle

Limite territoriale

Limite départementale

Aires d'étude

Eloignée

Rapprochée

Immédiate

Unités paysagères

A - La Thiérache bocagère

B - La Basse Thiérache

C - La plaine de grandes cultures

D - La Champagne Crayeuse

E - La Champagne Humide

F - Le Haut Porcien

G - Les Crêtes Préardennaises

H - La Thiérache Ardennaise

I - Le Plateau du Rocroi

2.3 Les unités paysagères

Les unités paysagères sont des clés de lecture d'un territoire qui s'apparentent à une approche géographique d'un site. Il s'agit d'une portion d'espace homogène et cohérente tant au niveau des composants spatiaux, que des perceptions sociales et des dynamiques paysagères, lui octroyant une singularité. Ses différents constituants, ambiances, dynamiques et modes de perception permettent de la caractériser.

Ainsi la lecture des unités paysagères permet une approche globale reliant les territoires de plusieurs cantons, pays et intercommunalités. Les unités paysagères révèlent les réalités naturelles ainsi que les usages et les pratiques qui ont façonné les paysages. L'étude de cette entité est préalable à l'analyse paysagère, car elle permet de localiser le site dans un ensemble connu et défini. Ceci est important pour en comprendre le fonctionnement et faire ressortir ses enjeux, ses atouts et ses contraintes. Cette phase du diagnostic paysager est donc réalisée à une large échelle. Le site éolien est localisé à la jonction de 2 départements : l'Aisne et les Ardennes. La définition des unités paysagères s'appuie donc sur l'Atlas des Paysages de l'Aisne Nord ainsi que le document Les Ardennes : vers une politique du paysage. Le territoire d'étude se partage entre 9 unités paysagères :

- La Thiérache bocagère;
- La Basse Thiérache;
- La plaine de grandes cultures;
- La Champagne Crayeuse;
- La Champagne humide;
- Le Haut Porcien;
- Les Crêtes Préardennaises;
- La Thiérache Ardennaise;
- Le Plateau de Rocroi.

La zone d'implantation potentielle se situe à l'interface des unités de la Basse Thiérache, de la Thiérache Ardennaise et du Haut Porcien. Les pages suivantes sont dédiées à la présentation des unités paysagères extraites des documents cités plus haut. L'objectif est d'apporter une connaissance générale des types de paysages rencontrés, qui sera ensuite affinée par l'étude de terrain.



© ATER Environnement, 2018

Fig. 6 : Le Mont de Sery
Etat initial - Expertise paysagère 23

A - La Thiérache bocagère



Paysage reconnu, la Thiérache bocagère, plus que tout autre site dans l'Aisne, est bénéficiaire du stéréotype que l'on a développé autour des vues séduisantes de prairies ceinturées de haies. Là où la dimension culturelle a pris le pas sur la perception visuelle, la moindre modification de l'image idéale apparaît comme un bouleversement radical.

La Thiérache bocagère, peu touchée par le remembrement, est surtout vulnérable aux interventions architecturales, tout particulièrement en périphérie d'agglomération. Les implantations d'équipements, de bâtiments agricoles, si elles ne sont pas en harmonie avec les modes usuels d'intégration au paysage risquent de compromettre un équilibre fragile dont les règles sont rigoureuses, comme pour la plupart des entités à l'identité affirmée.



Aussi surnommée «la Thiérache des grandes cultures» par opposition à l'unité paysagère de la Thiérache bocagère, la Basse Thiérache prend la forme d'une transition entre les paysages d'openfield de l'unité de la plaine de grandes cultures et le bocage de la «Haute» Thiérache. C'est donc un savant mélange entre des espaces très ouverts sur les plaines et des espaces plus intimes et végétalisés dans les vallées, où les auréoles bocagères et vergers ont été conservés dans plusieurs communes. L'habitat se caractérise par une dualité : groupé au Sud, à l'interface avec la plaine de grandes cultures, il se disperse vers le Nord, près de la Thiérache Bocagère.

Les franges de la Basse Thiérache limitrophes à la plaine de grandes cultures possèdent de fortes similitudes paysagères avec cette dernière.

Une partie de la zone d'implantation du projet se situe dans cette unité paysagère.

C - La plaine de grandes cultures

Paysages uniformes, paysages banalisés, voilà autant d'adjectifs qui reviennent régulièrement quand on parle des paysages de grandes cultures. Comme de nombreux paysages d'openfield, cette unité se caractérise par une mosaïque de cultures, une ouverture quasi-totale et une platitude qui expliquent d'ailleurs sa fonction agricole. Ces paysages très lisses, manquant de pittoresque, valent à cette unité cette apparente uniformité.

Mais une observation attentive permet de voir toute une richesse locale dans ces paysages anthropisés.

Dans le Vermandois, qui occupe le territoire à l'Ouest de la vallée de l'Oise, le relief tout en ondulation régulière crée de nombreuses petites scènes paysagères. A l'Est de la vallée de l'Oise, les ondulations s'estompent et laissent place aux collines du Laonnois. On peut ainsi caractériser les paysages des plaines de grandes cultures ainsi : une multitude de visages derrière un fil directeur unique : l'openfield.

D - La Champagne Crayeuse

La Champagne Crayeuse s'offre à voir comme un immense désert fertile : déserte, elle l'est effectivement par le nombre très peu élevé d'habitants. Ici tout est dévolu à l'agriculture industrielle, développée sur d'immenses parcelles. Mais l'analogie du désert va bien plus loin. Comme dans le désert, la Champagne offre des horizons sans fins, magnifiques lorsqu'ils s'enflent comme des dunes, beaucoup plus monotones lorsqu'ils s'aplanissent presque totalement. Comme dans le désert, l'arbre est rare, concentré en bosquets sur quelques crêtes mais surtout autour du bâti d'habitation. Comme le désert, les couleurs dominantes dans l'année sont celles des blancs, gris, beige. Et comme le désert, la Champagne est un pays sans mesure, dé-mesuré au sens propre : les repères y sont rares, des pans de paysage se découpent comme des abstractions, hors d'échelle.



E - La Champagne humide



La Champagne Humide vient marquer la limite entre la Champagne Crayeuse d'un côté, et les plateaux calcaires du Pays Ardennais de l'autre. Cette dépression est marquée par les grandes cultures, sans réel motif vertical, au relief ondulant mais peu marqué. Toutefois, si ce paysage présente des similitudes avec la Champagne Crayeuse, elle a ses spécificités. Les sols lourds et imperméables qui la caractérisent rendent ces paysages très sensibles à l'eau. Aussi, si les grandes cultures occupent une large place, les abords des cours d'eau sont occupés par des prairies d'élevage et des zones boisées. Les inondations hivernales viennent marquer ces paysages.

Dans cet ensemble cohérent, peupleraies et étangs, résultant de l'exploitation de gravières, viennent s'ajouter comme une note dissonante, s'intégrant mal au paysage.

Les villages-rue, composés d'habitations en bois et torchis, sont plutôt ouverts vers l'extérieur, bien que des murets, haies et grilles marquent les propriétés, fermant les espaces.



Le Haut Porcien apparaît comme un trait d'union entre les ondulations de la Champagne Crayeuse et les reliefs très marqués de la Thiérache Ardennaise et des Crêtes Préardennaises.

Ce paysage d'entre deux se caractérise surtout par son alternance de cultures et de prairies, qui viennent rythmer le territoire. Vergers, ripisylves et haies implantés viennent ponctuer ces prairies ouvertes.

Les reliefs s'accroissent progressivement dans le Porcien. Cette morphologie plus marquée a conduit les bourgs à s'y installer.

L'évolution des besoins en habitat et bâtiments agricoles a conduit progressivement à délaisser les bâtiments à pans de bois et torchis. Aussi le paysage du Porcien est-il marqué par des ruines nombreuses.

Une partie de la zone d'implantation du projet se situe dans cette unité paysagère.

G - Les Crêtes Préardennaises

Cette unité se caractérise par un plateau profondément découpé, aux vallées étroites et aux dénivelés importants qui lui valent son appellation de «Crête». Globalement orientées suivant une direction Est-Ouest, les deux crêtes parallèles sont séparées par la vallée de la Vence, une dépression d'une largeur comprise entre 2 et 5 km.

Ces anciens paysages de polycultures essentielles aux locaux ont petit à petit laissé place à l'élevage, créant un paysage de prairies entourées de haies. Venant coloniser les espaces trop pauvres ou trop escarpés, la forêt vient compléter ces espaces, offrant un maillage boisé et créant un ensemble remarquable. Un ensemble qui doit toutefois trouver son équilibre avec les grandes cultures, qui parviennent à exploiter des terres jusqu'ici inutilisables grâce aux progrès de la mécanisation agricole.

Le bâti traditionnel, sous forme de fermes de calcaire jaune, vient se développer le long des cours d'eau, en fond de vallées. On y trouve ainsi des villages lignes typiques, dissimulés sous les lignes de crêtes.



H - La Thiérache Ardennaise

Les paysages de la Thiérache Ardennaise sont ceux d'un bocage, avec haies, bois, vaches, ruisseaux, sources, pommiers, prés, et labours. Ces composantes séduisantes et pittoresques, alliées aux courbes gracieuses que prend le paysage vers l'Est et à l'influence océanique du climat, ont conduit à comparer la Thiérache à la Normandie.

La réalité du terrain montre que cela est loin d'être vrai partout, du fait de l'évolution agricole des pâtures vers les cultures. Au Nord-Ouest, de vastes surfaces cultivées et aplanies s'offrent au regard, pas si éloignées de celles de la Champagne, avec simplement un peu plus d'arbres.

Au Nord-Est, la situation est plus variable du fait des reliefs plus marqués, avec des secteurs assez préservés qui succèdent à d'autres beaucoup plus transformés.

Sur l'essentiel de son territoire, la Thiérache est bâtie avec des pierres calcaires blanches, au point qu'une partie s'est dénommée «le pays des pierres blanches». Cette architecture particulière est sans doute un des éléments qui différencie le plus la Thiérache du Porcien. S'y ajoute le patrimoine des églises fortifiées bien connu.

Une partie de la zone d'implantation du projet se situe dans cette unité paysagère.



I - Le Plateau du Rocroi



Avec ses 100 jours de gelée par an, le plateau de Rocroi est parfois appelé la «Sibérie ardennaise».

Avant même d'atteindre la citadelle qui fait sa célébrité, Rocroi est tenue par une enceinte forestière (forêt de l'Ardenne à l'Est, massif forestier Belge au Nord, forêt de Signy-le-Petit à l'Ouest et forêt des Potées au Sud).

Vue en plan, Rocroi est une formidable «étoile de mer pétrifiée», pour reprendre l'expression de Julien Gracq. Au cœur de la citadelle, l'espace public a été intelligemment mis en valeur, déclinant le principe de la forteresse dans les moindres détails.

Les maisons à pans de bois, ou censes, qui se rencontre çà et là sur le plateau participent à l'identité de Rocroi.